



Bulletin d'inscription pour l'année scolaire 20...../20.....

N° à rappeler dans tous vos paiements, versements, et correspondances :

Nom de l'élève : Prénoms :

Date et lieu de naissance : . . . / . . . /..... A..... Pays :

Si l'élève est mineur, NOM et prénom du représentant légal :

Mail :@..... (de l'adulte ou des parents) Tél. pers.

Adresse :NPA : Localité

Les leçons sont prises, soit en groupes restreints, soit en individuel. Les boxes d'entraînement sont gratuits. L'élève choisit sa (ses) formule(s) de cours parmi les différents choix proposés au verso de ce bulletin d'inscription. Le paiement s'effectue en 12 mensualités, de septembre à août inclus, par avance, avant le 10 de chaque mois. Au-delà, les frais de rappel s'élèvent à 10 CHF. En cas d'inscription en cours d'année, le paiement se fait au prorata. Les leçons n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés. Les vacances et congés sont fixés par l'État de Genève (Département de l'Instruction Publique). Les dates des vacances sont consultables sur notre site internet www.drumsandco.ch – Tarifs – Informations.

Je m'inscris au cours :

- Instrument/Atelier..... Formule N°..... Tarifs mensuels (sur 12 mois) CHF et
- Instrument/Atelier..... Formule N°..... Tarifs mensuels (sur 12 mois) CHF et
- Instrument/Atelier..... Formule N°..... Tarifs mensuels (sur 12 mois) CHF

Réduction sur justificatif : nouveau tarif (sur 12 mois) CHF

Frais d'inscription annuels/élève lors du premier versement : **35,00 CHF**

Inscription en cours d'année : le /.... /20..... Réduction% - Tarif mensuel jusqu'au 31/08 inclus : CHF

- Paiement par virements bancaires : I. RODRIGUEZ Drums&Co.ch IBAN : **CH58 0900 0000 1488 5258 6**
BIC : **POFICHBEXXX** Compte Postal : **14-885258-6**
- Paiement en espèces

J'ai pris connaissance des conditions générales au recto de ce bulletin d'inscription et les accepte.
Je m'inscris et m'engage à régler les frais d'écolage.

Fait à Genève, en double exemplaire, le// 20.....

La Direction (timbre et signature)

Signature de l'élève (ou de son représentant légal) précédée
de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

.....

Changement de formule ou réduction, en cours de scolarité :

A compter du/...../20..... nouvelle(s) formule(s) : Nouveau tarif : CHF/mensuel et/ou

A compter du/...../20..... réduction sur justificatif - nouveau tarif CHF/mensuel

Genève, le/...../20.....

Signature de l'élève (ou du représentant légal) – La Direction (timbre et signature)

Conditions générales

I - Tableau des formules de cours et tarifs

Cours d'instrument : (5) Batterie Piano Guitare Basse Chant	ENFANTS DE 6 A 8 ANS	Cours de 30 minutes hebdomadaires - 95 CHF/mois, 129 CHF/mois en cours individuels	F 1 F 2	
	ENFANTS DE 8 A 12 ANS	Cours de 45 minutes hebdomadaires - 129 CHF/mois, 168 CHF/mois en cours individuels	F 3 F 4	
	ADOLESCENTS ET ADULTES	Cours de 60 minutes hebdomadaires - 158 CHF/mois 221 CHF/mois en cours individuels	F 5 F 6	
	COURS INTENSIFS	Cours de 180 minutes hebdomadaires - 418 CHF/mois (1) 585 CHF/mois en individuels (1)	F 7 F 8	
	Ateliers	TOUS PUBLICS	Cours de 90 minutes - 45 CHF/mois (2)	F 9
		ELEVES INSCRITS COURS D'INSTRUMENT	Cours de 90 minutes - 27 CHF/mois (2)	F 10
	Atelier basse/batterie	TOUS PUBLICS	Cours de 60 minutes - 60 CHF/mois (2)	F 11
		ELEVES INSCRITS COURS D'INSTRUMENT	Cours de 60 minutes - 45 CHF/mois (2)	F 12
Ateliers Enfants	TOUS PUBLICS	Cours de 60 minutes - 40 CHF/mois (3)	F 13	
	ELEVES INSCRITS COURS D'INSTRUMENT	Cours de 60 minutes - 30 CHF (3)	F 14	
Solfège rythmique phonétique	TOUS PUBLICS	Cours de 90 minutes - 26 CHF/mois (4)	F 15	
	ELEVES INSCRITS COURS D'INSTRUMENT	Cours de 90 minutes - 13 CHF/mois (4)	F 16	

Formule

Paiement mensuel sur 12 mois pour tous les cours et ateliers, soit 1 cours hebdomadaire de septembre à juin, en groupes restreints (sauf cours intensifs), hors périodes de vacances scolaires et jours fériés.

(1) Pour les cours intensifs : 3 cours par semaine de septembre à juin, soit 114 leçons sur l'année, en groupe ou en individuel, hors périodes de vacances scolaires et jours fériés.

(2) Pour les ateliers : 18 sessions de septembre à juin, en groupe, selon calendrier établi. Nombre de participants minimum : 3.

(3) Pour les ateliers enfants : 18 sessions de septembre à juin, en groupe, selon calendrier établi. Nombre de participants minimum : 3.

(4) Pour le solfège rythmique phonétique : 1 cours par mois de septembre à juin, soit 10 leçons sur l'année, en groupe, selon calendrier établi. Nombre de participants minimum : 4

(5) Une inscription à un cours d'instrument (batterie, piano, guitare, basse et chant) donne droit à une réduction sur tous les ateliers et le cours de solfège rythmique phonétique.

Tous nos tarifs, conditions et calendriers sont visibles sur notre site internet www.drumsandco.ch

II - Ateliers

L'élève a la possibilité de s'inscrire aux ateliers lors de l'inscription et pendant l'année scolaire.

Ces ateliers sont au nombre de 18 et se déroulent à une fréquence d'un atelier toutes les 2 semaines environ, selon le calendrier établi sur le site www.drumsandco.ch. La durée de chaque atelier est de 1h30 et 1h00 pour l'atelier enfants et l'atelier basse/batterie.

III - Réductions et parrainages

Une réduction de 10% sur les frais d'écolage est accordée aux élèves bénéficiaires de l'AVS, de l'AI et aux chômeurs, sur justificatif.

Lorsque plusieurs membres d'une même famille sont inscrits à l'école, chaque membre bénéficie d'une réduction de 10 % sur ses frais d'écolage tant que ceux-ci demeurent inscrits.

Une réduction est accordée à tout élève qui souhaite parrainer une personne de son entourage. Cette réduction peut être cumulée avec d'autres réductions. Voir conditions spécifiques du parrainage.

IV - Absences

Les leçons manquées par l'élève dans le cadre de cours en groupe ou d'ateliers ne sont pas remplacées. Exceptionnellement, elles peuvent être remplacées en intégrant un autre groupe de même niveau, en fonction des disponibilités.

Les leçons manquées par l'élève dans le cadre de cours individuels ne sont pas remplacées. Exceptionnellement, le déplacement du cours est possible en fonction des disponibilités.

Dans tous les cas, l'élève devra avertir son professeur aussi tôt que possible, par téléphone et au minimum 24 heures à l'avance.

En cas de retard de l'élève, le temps manqué n'est pas compensé. En cas d'absence du professeur, tous les cours prévus sont remplacés.

L'élève est prévenu par téléphone au minimum 24 heures à l'avance.

V - Résiliation

L'inscription vaut pour une année scolaire. Elle constitue un engagement ferme pour toute l'année scolaire.

Lors de la première inscription, l'élève peut résilier par courriel son engagement au terme du premier mois. Dans ce cas-là, les cours pris sont payés au tarif horaire (70 CHF/Heure : cours individuel, 50 CHF/Heure : cours collectif). Néanmoins, chaque élève peut résilier son engagement jusqu'au 31 janvier de chaque année, avec effet au 1er février. La résiliation se fait au moyen d'une lettre recommandée adressée à Drums&co.ch à l'adresse indiquée ci-dessous avant le 31/01. Etant donné le paiement étalé sur 12 mois, les cours se terminent le 31/01 mais l'écolage reste dû jusqu'au mois de février inclus. Après le 31 janvier, l'écolage est dû dans son intégralité.

En cas de force majeure (accident grave invalidant ou longue maladie de plus de trois mois de l'élève), et à condition d'en fournir le justificatif, l'élève pourra résilier son inscription pour la fin du mois en cours. Il reste redevable du paiement dudit mois.

Drums&co.ch se réserve le droit de résilier, par lettre recommandée, l'inscription d'un élève, lorsque son comportement à l'école est inadéquat avec le bon déroulement des cours et en cas de non-paiement de ses frais d'écolage après deux rappels consécutifs. L'élève reste redevable des frais d'écolage conformément aux termes des conditions générales et spécifiques.